Subsides

[Traduction]

Je peux le traduire. Le ministre des Pêches du Nouveau-Brunswick, M. Gauvin, a dit qu'il s'étonnait de ce que le ministre fédéral ne l'ait pas consulté avant de prendre une décision.

M. McGrath: J'ai déclaré à la Chambre qu'il n'y avait pas eu de consultation au niveau ministériel. C'est ce que j'ai dit hier.

M. Breau: Nous commençons maintenant à en savoir un peu plus. Pourquoi le ministre ne nous dit-il pas qu'il y a eu consultation au sujet de la hausse des quotas lors de la réunion, en juillet, du comité consultatif sur le poisson du fond de l'Atlantique, mais non pas au sujet de la présence dans le golf des chalutiers de 100 pieds? Pourquoi ne veut-il rien révéler? Je m'en voudrais de conclure quoi que ce soit. Je ne dirai pas qu'il a trompé la Chambre, mais je veux que le ministre nous dise tout ce qui s'est passé et s'il nous dit qu'il y a eu consultation, cette consultation a eu lieu à la réunion du comité au sujet de la hausse des quotas, mais non pas au sujet de la question cruciale, si ces nouveaux quotas devaient être laissés ou non aux grands chalutiers.

Le ministre pourrait admettre qu'il a commis une erreur, qu'il a agi trop rapidement dans une affaire d'une elle importance. Par exemple, il pourrait nous dire qu'il a agi avec trop de précipitation—qu'il était nouveau dans ses fonctions et qu'il n'avait pas eu le temps d'examiner à fond les exposés des fonctionnaires.

J'ai ici un aide-mémoire que le ministre aurait dû lire, où on explique très clairement les faits. On y dit que ces problèmes ne sont pas uniquement de nature scientifique, qu'ils ne découlent pas de l'attribution des prises globales ni de l'accroissement éventuel des quotas. Le problème en est plutôt un d'orientation.

[Français]

C'est une question, monsieur le président, d'approche philosophique au développement de la pêche. C'est cela la question. Certains députés ont voulu dire qu'on voulait s'interroger sur la compétence des scientifiques. Il n'en a jamais été question. Les scientifiques nous répondent sur des faits, et sur des données, monsieur le président. Ce qui est important, c'est qu'il y a une région et un secteur, savoir, la pêche côtière, aussi bien la pêche côtière qui se fait près de la côte que celle qui se fait plus loin, qui n'accepte pas la philosophie sur laquelle s'est basé le ministre, savoir, qui n'accepte pas que le ministre permette à deux ou trois grandes compagnies propriétaires d'une cinquantaine de chalutiers de 100 pieds ou plus de faire un commerce extraordinaire dans la zone des 200 milles.

J'ai des chiffres en main, monsieur le président, qui démontrent que cette année . . . et j'ai demandé aux fonctionnaires de me fournir ceux de cette année, ce qu'ils feront un peu plus tard. Mais j'estime maintenant, monsieur le président, que les chalutiers de 100 pieds ou plus prendront cette année, en 1979, à peu près 120,000 tonnes métriques de morue, seulement de la morue; 120,000 tonnes métriques; à la fin d'août, ils avaient déjà pris 83,000 tonnes métriques de morue. Il s'agit de déterminer si le gouvernement du Canada, qui est responsable de gérer une ressource pour tous les Canadiens, va décider de continuer de donner des choses de plus à ceux qui ont la chance d'en faire ailleurs et de mettre en danger la pêche côtière de toutes les provinces Atlantiques.

Ce n'est pas seulement une question qui affecte la Gaspésie, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du- Prince-Édouard, parce que si la philosophie du ministre est à l'effet que tout ce qu'il va faire, c'est d'accepter les recommandations de ses scientifiques sur des données et dire: «Il y a une prise permissible de ×1,000 livres, que ceux qui ont les bateaux,» et il s'avère que ce sont les grosses compagnies, deux ou trois grosses compagnies, «aillent et prennent ce poisson», eh bien, des régions des provinces Atlantiques dépendent de la pêche côtière, dépendent de bateaux plus petits, régions où il y a des centaines de pêcheurs indépendants qui ne sont pas des good corporate citizens, comme le ministre nous l'a dit au comité des pêches et des forêts ainsi qu'à la Chambre; il a demandé ce qu'on pouvait avoir contre ces compagnies, parce qu'elles étaient des good corporate citizens. Monsieur le président, les députés savent aussi bien que moi que les pêcheurs côtiers du Canada, du Nouveau-Brunswick, du Ouébec, des Îles-de-la-Madeleine, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve sont aussi des good Canadians; la seule différence, c'est qu'ils ne sont pas des corporate citizens.

Mais, monsieur le président, ils sont des citoyens, des gens qui essaient depuis bien des années de se faire une vie meilleure et qui voient que dans ce pays-ci, dans le domaine des pêches, avec l'établissement des 200 milles, ils ont maintenant une nouvelle chance, et qu'ils ne peuvent aller pêcher dans la zone des 200 milles. Pourquoi? A cause de ces 400,000 à 500,000 bateaux, et ils sont propriétaires de bateaux de 45, 50, 65 ou 80 pieds, et monsieur le président, ce n'est pas économique d'aller pêcher au large du Labrador ou de Terre-Neuve ou entre la Nouvelle-Écosse, au Sud, et Terre-Neuve, dans les régions 4X, 4W et 4VS de l'océan Atlantique. Cela n'est pas économique pour eux. Alors ils sont obligés de dépendre de la pêche dans le golfe Saint-Laurent, et les usines aussi, monsieur le président, qui dépendent du golfe pour leurs approvisionnements en poisson sont curieusement sous-utilisées. Le ministre nous a répondu qu'elles . . .

• (2150)

[Traduction]

Monsieur le président, je vois que mon temps est écoulé. J'aimerais donner l'occasion au ministre de tirer l'affaire au clair avant d'aller plus loin et de reconnaître qu'il n'a consulté personne qui s'intéressait aux pêcheries du golfe avant de permettre aux chalutiers de 100 pieds et plus d'entrer dans la région 4T du golfe Saint-Laurent. J'aimerais que le ministre admette qu'il a commis une erreur et qu'il promette de ne plus le faire.

M. McGrath: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de répondre. Je voulais d'abord écouter mon ami, le député de Gaspé. J'ai écouté le discours du député de Grand Falls-White Bay-Labrador et celui du député de Westmorland-Kent, mais je ne veux tout simplement pas que l'on pense, en lisant le compte rendu, que le député a l'impression de m'avoir en quelque sorte coincé. Seulement pour tirer les choses au clair, je vais citer le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif des poissons de fond de l'Atlantique qui s'est tenue à Saint-Jean le 11 juillet 1979.

La liste des personnes présentes à cette réunion est ici, et on peut voir par exemple qu'il y avait un représentant du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ce n'est pas ma faute si ce représentant n'a pas rendu des comptes à son ministre, mais